

Outil de connaissance

Conduite du processus pour les contributions prévues déterminées au niveau national



**International Partnership
on Mitigation and MRV**

Outil de connaissance

Conduite du processus pour les contributions prévues déterminées au niveau national (CPDN)

Par : Niklas Höhne, Christian Ellermann et Hanna Fekete

Novembre 2014



International Partnership
on Mitigation and MRV

Ce document a pour but de stimuler la discussion sur le contenu possible des contributions nationales prévues, sans préjuger de l'issue des négociations. Les commentaires sur le contenu de ce document sont les bienvenus.

Cette publication a reçu le soutien de l'Initiative internationale pour le climat du Ministère fédéral allemand de l'Environnement, de la Protection de la nature, du bâtiment et de la Sécurité nucléaire (BMUB) dans le cadre de son Initiative internationale pour le climat (IKI) basée sur une décision du Bundestag allemand. Les idées et concepts exprimés dans cette publication ne reflètent pas nécessairement l'opinion du gouvernement fédéral allemand ni ne peuvent faire conclure à un aval donné à une ou plusieurs des approches décrites ici. L'analyse a été soutenue par l'initiative www.international-climate-initiative.com

© Ecofys 2014 au nom de la Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Coordination et remerciements

Cette publication a été élaborée en collaboration étroite avec l'Institut des ressources mondiales (WRI), le PNUD et UK-FCO et UK-DECC. Cet outil de connaissance et le Guide des CPDN du WRI (à venir) ont été préparés simultanément, ils se complètent mutuellement. Nous tenons à remercier, pour leur coopération et leurs commentaires utiles, Kelly Levin (WRI), Alexa Kleysteuber, Yamil Bonduki (PNUD), Sim Dhensa (UK-DECC), Neil Beauchamp (UK-FCO) et Claudio Forner (CCNUCC).

Comité directeur

Steffen Menzel (BMUB), Sebastian Wienges, Inga Zachow, Frederic Wils, Verena Bruer (GIZ)

On behalf of:



Federal Ministry
for the Environment, Nature Conservation,
Building and Nuclear Safety

of the Federal Republic of Germany

Table des matières

1. Introduction	2
1.1 Contexte	2
1.2 Utilisation de ces recommandations	3
2. Exemples de composantes d'une contribution	4
3. Options génériques	7
3.1 Processus « descendant » basé sur des considérations politiques	7
3.2 Processus basé sur des considérations techniques	8
3.3 Comparaison	10
4. Principaux enjeux et composantes du processus	11
4.1 Engagement des parties prenantes	13
4.2 Lancement du processus	14
4.3 Préparation et compilation des informations techniques nécessaires	15
4.3.1 Objectif national à long terme sur les émissions de GES	16
4.3.2 Objectif national à court terme sur les émissions de GES	17
4.3.3 Objectifs énergétiques et autres objectifs sectoriels	18
4.3.4 Politiques et projets marquants	19
4.4 Identification des bénéfices connexes et des possibilités d'atténuation	21
4.5 Évaluation du caractère ambitieux des composantes de la CPDN	21
4.6 Évaluation des coûts et des besoins d'aide	25
4.7 Préparation et présentation des contributions prévues	27
ANNEXE : Processus détaillé	29

1 Introduction

1.1 Contexte

Lors de la 19^e session de la Conférence des Parties (COP 19) qui s'est tenue à Varsovie, les Parties sont convenues d'« engager ou amplifier les préparatifs de leurs contributions prévues déterminées au niveau national » en vue d'en faire part bien avant la Conférence des Parties à la CCNUCC qui se tiendra à Paris et d'ici à mars 2015 pour les Parties qui sont prêtes à le faire (UNFCCC 2013). C'est la première fois que la CCNUCC adopte formellement un tel processus *ex ante* qui oblige à clarifier les concepts, à reconsiderer les précédents historiques et à dégager les orientations futures. Lorsque des pays engagent un processus national pour initier, préparer ou repenser leurs contributions éventuelles, alors des conseils techniques ou stratégiques ainsi que des exemples de bonnes pratiques peuvent les encourager à soumettre des propositions plus ambitieuses et mieux étoffées.

Les contributions prévues déterminées au niveau national (CPDN) qui seront proposées par les pays constitueront un apport clé aux négociations devant mener à un accord sur le climat en 2015 à Paris. Ces contributions devront donc tenir compte des processus nationaux et internationaux ainsi que des exigences en matière d'intégralité, de transparence et d'ambition telles qu'elles ont été négociées sous la CCNUCC. Les CPDN communiquées par les pays avant la conférence de Paris pourraient constituer le point de départ d'un mécanisme ou d'un processus rehaussant le niveau d'ambition avec le temps, ce qui souligne encore davantage l'importance d'une préparation bien documentée réalisée en temps voulu.

Même si les critères applicables aux CPDN n'ont pas encore été fixés, des négociations ont débuté pour définir les exigences d'information liées à la communication des CPDN. Une décision définitive devra être adoptée à Lima en décembre 2014 ; mais une décision provisoire énumère déjà différents éléments¹.

Dans ce contexte, la présente publication vise à offrir des recommandations sur le processus de préparation des CPDN, en fonction des responsabilités et des capacités respectives des pays à préparer les différentes composantes de leurs CPDN. Plusieurs options de préparation sont proposées pour les différentes composantes d'une CPDN. Les pays sont libres de choisir les options qui correspondent le mieux à leurs capacités. L'objectif principal est de parvenir à une compréhension commune de la question des CPDN sans préjuger des décisions futures de la CCNUCC. En tant que tel, ce document pourra amener les pays à réfléchir à leurs CPDN.

Ces recommandations s'appuient sur un document similaire antérieur, qui traitait des aspects techniques et politiques de la préparation, de la consultation et de la communication des CPDN². Il avait été préparé en collaboration étroite avec le WRI qui a également rédigé des directives complémentaires sur les CPDN³.

¹ DRAFT TEXT on ADP 2-6 agenda item 3, Implementation of all the elements of decision 1/CP.17, Version of 24 October @ 15.30, Information on intended nationally determined contributions in the context of the 2015 agreement, Draft by the Co-Chairs, disponible [en ligne](#).

² Niklas Höhne, Christian Ellermann et Lina Li 2014 : Contributions prévues déterminées au niveau national dans le cadre de la CCNUCC

Document de travail, Ecofys

³ Kelly Levin, David Rich, Ian Noble : Contributions prévues déterminées au niveau national (CPDN) dans le cadre de la Convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique, Institut des ressources mondiales, à venir

1.2 Utilisation de ces recommandations

Ces recommandations ont pour but d'aider les gouvernements nationaux à préparer leurs CPDN. Elles peuvent être utilisées au démarrage du processus ou pour la réalisation d'une ou de plusieurs étapes individuelles.

La section 2 a pour but de déterminer à quelle étape le pays se situe dans le processus de développement des CPDN et quelles sont les options de progression appropriées et faisables dont il dispose.

La section 3 présente les options génériques disponibles pour les approches « descendantes » (impulsées du sommet vers la base) basées sur des considérations politiques et pour les approches « ascendantes » (émanant de la base) qui s'appuient sur des considérations techniques. Cette section inclut quelques étapes essentielles pour développer et concrétiser la mise en œuvre des objectifs d'atténuation nationaux et souligne les points essentiels à prendre en compte lors de ces étapes.

La section 4 présente le processus dans son intégralité, sa nature répétitive, ses différentes phases, ainsi qu'un premier jeu d'outils. Elle regroupe les différentes approches de la section 3 en une seule séquence qui associe étapes politiques et étapes techniques pour définir, évaluer et atteindre l'objectif d'atténuation.

2 Exemples de composantes d'une contribution

Cette section fournit des exemples de composantes qui pourraient être incluses dans une CPDN⁴. La liste est basée sur les contributions des pays à l'Accord de Copenhague ou aux Accords de Cancún. Sans intention prescriptive aucune, elle représente un choix de voies envisageables. Certains pays ont demandé l'inclusion d'éléments supplémentaires, tels que l'adaptation et le financement, qui peuvent, cependant, faire l'objet de dispositions distinctes en vertu de l'accord de 2015.

- **Objectif national à long terme sur les émissions de GES** : un objectif national ambitieux permet de donner une orientation à long terme au pays. Pour certains pays, l'objectif peut viser à réduire les émissions de GES afin qu'elles soient totalement éliminées d'ici à une certaine date (par exemple : objectif de neutralité carbone du Costa Rica d'ici à 2021). Pour d'autres, cet objectif peut prendre la forme d'un pic d'émissions suivi d'un déclin ou encore d'un objectif dans un avenir lointain. (Exemples : les États-Unis se sont engagés à réduire leurs émissions de 83 % d'ici à 2050 par rapport au niveau de 2005 ; la Chine a proposé d'atteindre son pic d'émissions de CO₂ au plus tard en 2030 ; l'Afrique du Sud veut atteindre son pic d'émissions d'ici à 2025, les stabiliser jusqu'à 2035 puis les réduire.)
- **Objectif national à court terme sur les émissions de GES** : un objectif de limitation ou de réduction des émissions peut être formulé pour définir le niveau minimum d'ambition pour le court terme (2025 ou 2030). Des fourchettes de valeurs ou des conditions peuvent encourager la conclusion d'un accord national. Cet objectif à court terme peut s'appliquer aux pays capables de le mener à bien, c'est-à-dire au moins à ceux qui ont pris des engagements similaires dans le passé. Les autres pays peuvent choisir d'avoir ou non un tel objectif. (Exemples : l'UE a accepté de réduire ses émissions de GES d'au moins 40 % par rapport au niveau de 1990 d'ici à 2030, le Mexique s'est engagé à réduire ses émissions de 30 % par rapport au maintien du statu quo d'ici à 2020.)
- **Objectifs énergétiques/sectoriels** : des objectifs relatifs aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique peuvent déplacer l'action au niveau sous-national/sectoriel. Plus de 100 pays se sont fixé des objectifs nationaux relatifs aux énergies renouvelables et nombreux sont les pays qui ont des objectifs d'efficacité énergétique. D'autres pays peuvent proposer des objectifs dans d'autres domaines, par exemple, la déforestation ou la gestion des déchets. (Exemples pour 2020 : le Pérou a proposé d'utiliser 33 % d'énergies renouvelables d'ici à 2020, le Brésil a proposé des activités d'amélioration de l'efficacité énergétique pour 2020.)
- **Politiques et projets marquants** : les pays peuvent fournir une vue d'ensemble des politiques et des projets d'atténuation qui constituent leur contribution, en y incluant une estimation de l'impact total en termes d'émissions de GES. (Exemple pour 2020 : l'Éthiopie a proposé plusieurs projets d'énergie renouvelable.)

Il est possible que la contribution d'un pays couvre tout ou partie des composantes mentionnées ci-dessus et que ces composantes se renforcent réciproquement. La somme des contributions relatives aux énergies renouvelables, à l'efficacité énergétique ou aux politiques qui composent une CPDN peut

⁴ Cette section s'appuie sur le document de travail de Niklas Höhne, Christian Ellermann et Lina Li 2014 : Contributions prévues déterminées au niveau national dans le cadre de la CCNUCC, Ecofys. Des informations supplémentaires y figurent.

éventuellement aboutir à un niveau d'ambition supérieur à celui de l'objectif proposé de limitation ou de réduction des émissions de GES à l'échelle du pays. Toutefois, selon les cas, un tel objectif est mieux à même de faire comprendre la contribution globale, en particulier lorsque cet objectif d'émissions est formulé en termes d'intensité ou lorsque les réductions sont mises en regard du maintien du statu quo.

Les pays peuvent également fournir des justificatifs pour les actions à entreprendre :

- **Explications** : d'autres pays voudront savoir pourquoi une CPDN constitue une contribution ambitieuse et équitable à l'objectif mondial. Le pays pourra expliquer la raison pour laquelle sa contribution est ambitieuse en utilisant des indicateurs ou en mettant en avant des résultats de modélisation des mesures régionales de réduction de GES en phase avec l'objectif des 2 °C. De la même manière, les considérations sur l'équité qui sous-tendent la CPDN pourront être expliquées. Les pays pourront également spécifier leurs **besoins en matière d'aide internationale** (soutien financier, technologique ou aide au renforcement des capacités) dans le but de mettre en œuvre différentes actions d'atténuation et d'adaptation allant au-delà de celles qu'ils financent eux-mêmes.

Les indications données sur ces éléments peuvent varier en fonction des spécificités nationales. Même si les informations à communiquer ne seront définies qu'à l'occasion de la CdP de Lima en décembre 2014, des indications sur les informations initiales à fournir sont d'ores et déjà disponibles. Une décision provisoire de GTPD⁵ et plusieurs documents offrent davantage d'informations à ce sujet^{6,7}.

La rédaction des éléments constitutifs d'une CPDN est un processus qui doit nécessairement s'appuyer sur une analyse réalisée dans le pays même et qui doit notamment dresser des inventaires des émissions de GES, étudier les potentiels d'atténuation, établir des projections des émissions de GES (par exemple scénarios de référence et scénarios de mise en œuvre de politiques) et évaluer les besoins d'aide. Il est probable qu'aucun de ces processus ne pourra être initié et achevé à temps dans le seul but de préparer une CPDN. Étant donné que les processus requis ont atteint différents degrés d'avancement selon les pays, on peut cependant s'attendre à ce que les Parties proposent des contributions correspondant à leur niveau respectif de préparation. Les Parties présenteront donc très probablement des CPDN intégrant au moins l'état le plus récent des informations et des plans disponibles dans leurs pays respectifs.

Le tableau 1 montre des exemples de pays parvenus à différents stades de développement et à divers degrés dans la recherche et la planification nécessaires.

⁵ Niklas Höhne, Christian Ellermann et Lina Li 2014 : Contributions prévues déterminées au niveau national dans le cadre de la CCNUCC

Document de travail, Ecofys

⁶ Oeko Institute e.V. Up-Front Information for emission reduction contributions in the 2015 Agreement under the UNFCCC. DOCUMENT D'INFORMATION. Berlin, 30 avril 2014. Disponible [en ligne](#).

⁷ Institut mondial des ressources. Ex-ante clarification, transparency, and understanding of intended nationally determined mitigation contributions DOCUMENT DE TRAVAIL. Mars 2014 Disponible [en ligne](#).

Tableau 1. Exemples illustrant le niveau de détail qui peut être fourni. Certains pays peuvent mettre davantage l'accent sur certains éléments (surlignés en orange clair). Selon leurs capacités et leur niveau d'ambition, les pays peuvent choisir des éléments dans différentes colonnes, pour chaque composante de la contribution.

Composante	Supérieur ← Niveau de capacité du pays → Inférieur
Objectif national mobilisateur à long terme sur les émissions de GES	Année prévue pour la suppression des émissions de GES Fourchette de valeurs ou stratégie de culmination et de déclin à long terme
Objectif national à court terme sur les émissions de GES	Objectif sur plusieurs années, défini avec précision pour l'ensemble de l'économie, à réaliser d'ici à 2025 et/ou 2030 Ambition d'atténuation d'ici à 2025 et/ou 2030 (au-dessous des valeurs MSQ, intensité, fourchette de valeurs)
Objectifs énergétiques/sectoriels	Objectifs nationaux précisément définis relatifs à l'efficacité énergétique ou aux énergies renouvelables et objectifs liés aux émissions non énergétiques Objectifs nationaux relatifs à l'efficacité énergétique ou aux énergies renouvelables et/ou objectifs liés à l'utilisation des terres et à la foresterie
Politiques et projets marquants	Structures de gouvernance ; politiques et projets marquants avec impacts prévus Structures de gouvernance ; politiques et projets marquants avec impacts prévus
Explications et soutien international requis pour l'atténuation	Explication détaillée de la raison pour laquelle cette contribution est une contribution ambitieuse et équitable à l'objectif mondial Explication de la raison pour laquelle cette contribution est une contribution ambitieuse et équitable à l'objectif mondial ; précision sur le but et le montant de l'aide requise

3 Options génériques

Si l'on observe les précédents engagements ou promesses des Parties en matière d'atténuation, il en ressort qu'il existe deux grands processus possibles pour l'élaboration d'une CPDN, processus qui, en réalité, évoluent parallèlement et interagissent l'un avec l'autre :

- un processus basé sur des considérations politiques, qui consiste à définir un objectif mobilisateur, puis à la mettre en œuvre au niveau national ;
- un processus basé sur des considérations techniques, qui consiste à déterminer d'abord des moyens de mise en œuvre nationaux, puis à définir l'objectif national global.

Alors que le premier tend à orienter l'objectif national de réduction des émissions vers l'objectif mondial (limiter le réchauffement climatique à moins de 2 °C), le deuxième fait en sorte que les politiques et les mesures d'atténuation soient solides, réalistes et faisables, exploite toutes les opportunités potentielles et définit les besoins de collaboration internationale.

En fonction du contexte national, les pays se lanceront dans un processus national de préparation d'une CPDN en se basant sur la décision politique qui aura permis de fixer un objectif national ambitieux et/ou sur un processus technique qui consistera à recueillir des informations sur les différentes options de mise en œuvre. Ces deux possibilités sont décrites ici comme des options *ou-ou* à des fins d'illustration. Il s'agira en réalité de mélanger les deux. Généralement, les différentes étapes du processus à tendance politique et du processus à tendance technique (tels qu'ils sont décrits ci-dessous) forment un seul processus séquentiel qui mélange différentes étapes des deux processus d'origine. La section 4 décrit un processus intégré qui comprend à la fois un processus « descendant » basé sur des considérations politiques et un processus « ascendant » basé sur des considérations techniques. Ces différentes options sont évoquées de manière générale ci-dessous, tandis que la section 4 aborde plus en détail les étapes clés associées à l'utilisation d'une approche hybride (Figure 4).

3.1 Processus « descendant » basé sur des considérations politiques



Figure 1. Utilisation du processus basé sur des considérations politiques pour créer une CPDN.

Il est déjà arrivé à un certain nombre de pays de définir, au plus haut niveau du pouvoir politique, des objectifs de réduction des émissions visant l'ensemble de l'économie. Ces décisions étaient étayées par des analyses, mais, pour que ces objectifs puissent être atteints, les détails de leur mise en œuvre devaient être clarifiés lors d'une deuxième phase axée sur la planification des options de mise en œuvre. Pour les promesses présentées en 2009 lors du sommet de Copenhague, des pays comme la Norvège (40 %), le Japon (25 %), le Costa Rica (neutralité carbone), les Maldives (neutralité carbone), la Corée du Sud (30 % de baisse par rapport au maintien du statu quo) ont utilisé des approches basées sur des considérations politiques pour définir leurs objectifs avant de passer à l'étape d'identification des options techniques d'atténuation.

Principales étapes

Définition de l'objectif

Le processus basé sur des considérations politiques comprend une étape d'élaboration d'un objectif mobilisateur de réduction des émissions de GES (avec choix du type de CPDN), objectif qui est ensuite traduit en mesures d'atténuation « ascendantes » basées sur des considérations techniques. L'objectif national de réduction des émissions de GES peut s'appuyer sur l'objectif mondial (limiter le réchauffement climatique à moins de 2 °C) ou viser une élimination progressive des émissions nationales de GES.

Leadership politique de haut niveau

La définition d'un tel objectif national mobilisateur de réduction des GES ne peut se faire sans une forte volonté politique nationale. Il est primordial de disposer d'un solide leadership politique national ainsi que d'une excellente coordination entre les agences responsables pour garantir une mise en œuvre efficace et l'obtention des résultats prévus.

Stratégie

L'opération consiste ensuite à déterminer de manière scientifique une trajectoire d'évolution des émissions de GES, en cohérence avec l'objectif mobilisateur à long terme, et à planifier des échéances comme autant d'objectifs à court terme. Cette étape englobe la définition de la composante régionale et de la répartition au fil du temps ainsi que la priorisation des secteurs.

Traduction en objectifs, politiques et projets énergétiques

Sur la base d'une évaluation scientifique et de la priorisation des options d'atténuation et des coûts associés, ainsi que d'une analyse de leur faisabilité politique, économique, sociale et technique, les objectifs de réduction des émissions de GES à court terme doivent être traduits en objectifs, politiques et projets énergétiques, qui serviront de moyens concrets pour réduire effectivement les émissions de GES.

3.2 Processus basé sur des considérations techniques



Figure 2. Utilisation du processus basé sur des considérations techniques pour créer une CPDN.

La plupart des pays ont mis en place des processus qui identifient et planifient des mesures d'atténuation nationales, notamment sous la forme de :

- rapports nationaux (communications nationales, inventaires des GES, rapports biennaux avec informations sur les mesures d'atténuation) ;
- projets, actions et plans (mécanisme pour un développement « propre », mesures d'atténuation appropriées au niveau national, évaluations des besoins technologiques, plans

- nationaux de lutte contre le changement climatique, plans nationaux de développement économique) ;
- lois et stratégies (lois nationales sur le changement climatique, fonds nationaux pour le climat, stratégies de croissance verte, stratégies de développement sobres en émissions).

Une bonne compréhension des options d'atténuation disponibles au niveau national, combinée à l'expérience acquise lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques similaires, peut être un bon point de départ pour la création d'un processus basé sur des considérations techniques en vue de l'élaboration d'une CPDN. Si le processus politique national est suffisamment flexible, il sera possible, si nécessaire, d'élaborer et d'inclure des options supplémentaires.

Le soutien politique est indispensable tout au long du processus basé sur des considérations techniques. Avec un tel processus, plusieurs cycles itératifs de mobilisation des parties prenantes (voir la section 4) seront peut-être nécessaires pour parvenir à une contribution ambitieuse.

Principales étapes

Collecte des données disponibles

Il faut commencer par recueillir les informations disponibles sur les mesures d'atténuation nationales, notamment sur celles qui sont en cours de mise en œuvre et de planification, mais aussi sur celles qui ont été identifiées comme possibles mais ne sont pas encore en phase de planification et sur celles qui ont été identifiées comme des options technologiquement possibles, mais qui dépendent de l'obtention d'une aide internationale.

Il est impératif de disposer d'une bonne vision d'ensemble des options disponibles et de leur potentiel d'atténuation (collectées, par exemple, conformément aux instructions du chapitre suivant), ainsi que d'un organisme central ou d'un dispositif interinstitutionnel pour coordonner les actions de collecte.

Transparence

La transparence est un critère essentiel à la réussite de ce processus. Il est indispensable d'identifier toutes les options, les ressources et les partenaires qui participeront à la mise en œuvre, mais aussi d'assurer le suivi des progrès réalisés vers les objectifs définis.

Identification et analyse des options d'atténuation

Il s'agit d'identifier les mesures d'atténuation potentielles, de les prioriser et de les sélectionner sur la base de critères (p. ex., impacts transformationnels, élimination des obstacles, alignement sur les priorités et les objectifs nationaux en matière d'économie et de développement, potentiel d'atténuation, coûts, etc.).

Lorsque des informations sur les coûts d'atténuation sont disponibles, ces mesures peuvent être regroupées comme suit :

- options d'atténuation faisables, à coût négatif ;
- politiques/mesures/projets à coût net négatif ou nul si l'on tient compte des bénéfices connexes sociaux, économiques et environnementaux ;
- options à coût d'atténuation positif et faisables à condition de bénéficier d'une assistance internationale.

Regroupement des options d'atténuation au sein d'une stratégie d'atténuation et d'un objectif national

Il est possible, en utilisant les informations recueillies au sujet des options d'atténuation envisageables, d'élaborer différentes stratégies d'atténuation. Celles-ci peuvent varier en fonction de l'assistance qu'il est possible ou non d'obtenir. La quantification des impacts en matière d'atténuation et le regroupement des différents objectifs, politiques, mesures et projets énergétiques peuvent être présentés, dans la CPDN, sous la forme d'un objectif global de réduction des émissions visant l'ensemble de l'économie.

3.3 Comparaison

Basé sur des considérations politiques	Basé sur des considérations techniques
Définition d'un objectif mobilisateur, puis mise en œuvre nationale	Définition des moyens de mise en œuvre nationaux, puis de l'objectif national global
<ul style="list-style-type: none">• Définition de manière scientifique d'un objectif ambitieux (p. ex., conforme à l'objectif mondial des 2 °C) ;• Création d'une forte volonté politique nationale ;• Présence garantie d'une stratégie nationale énergétique et continue pour la mise en œuvre.	<ul style="list-style-type: none">• Organisation d'un processus national pour identifier et analyser les options ;• Dégager suffisamment de temps pour les processus itératifs qui permettent de mettre en place des stratégies d'émissions ambitieuses sur la base des options d'atténuation ;• Engagement politique en faveur de l'objectif national sur les émissions présenté dans la CPDN.

4 Principaux enjeux et composantes du processus

Lors de la préparation d'une CPDN, la plupart des pays font usage des dispositifs institutionnels déjà en place pour l'élaboration des politiques climatiques, ainsi que des informations existantes au sujet des options d'atténuation. Même s'il est possible de formuler une CPDN dès l'adoption, par les politiques, d'un objectif global ambitieux, la plupart des pays passent d'abord par un certain nombre de phases essentielles et sont confrontés à divers enjeux lors de la préparation d'une CPDN.

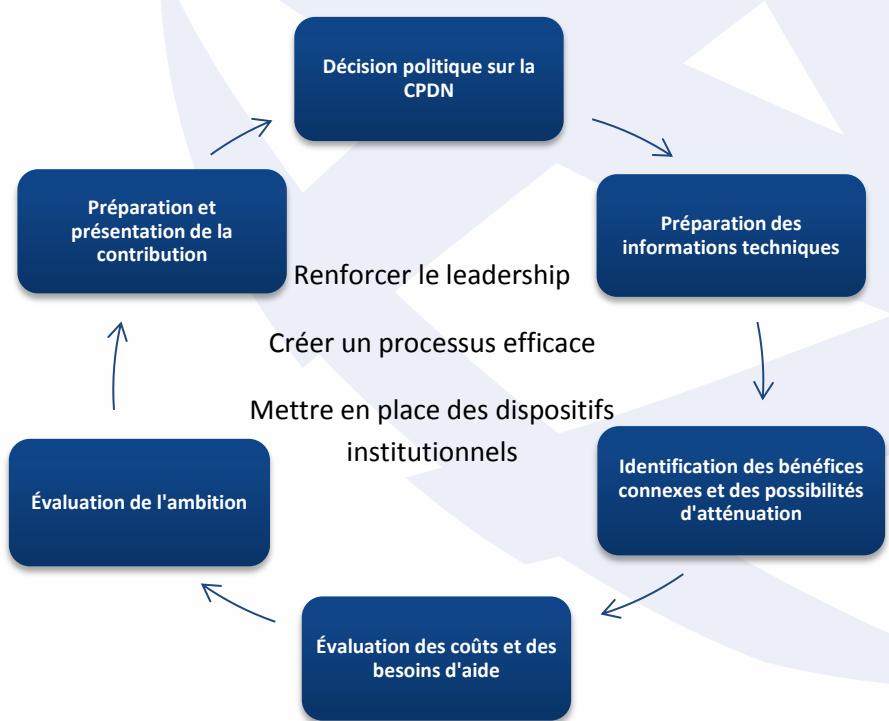


Figure 3. Principales composantes du processus.

Il est important de noter que la préparation d'une CPDN est un processus itératif (et non un exercice ponctuel) composé d'un certain nombre d'étapes :

1. La décision politique de préparer une CPDN marque le début d'un processus géré par une institution nationale qui devra recueillir et préparer les informations techniques nécessaires, solliciter les parties prenantes telles que les ministères, les agences, le secteur privé et la société civile, évaluer le niveau d'ambition cumulé et préparer un ensemble provisoire de contributions (Figure 3). En raison de multiples facteurs, tels que le niveau de préparation du pays, la volonté de coopération des parties prenantes ou le niveau d'ambition des différentes composantes, le cycle devra probablement être répété à plusieurs reprises. Ces facteurs comprennent notamment : la nécessité pour certains ministères/agences de disposer de plus de temps ou de motivation pour accroître leur contribution ; la nécessité de réaliser des études à petite échelle dans certains domaines pour compléter les informations techniques disponibles ; l'existence de

plusieurs scénarios potentiels selon s'il est possible ou non de bénéficier d'une aide internationale ; le niveau global d'ambition qui peut ne pas correspondre aux attentes politiques ; etc. Il est donc probable que le processus défini à la **Fehler! Verweisquelle konnte nicht gefunden werden.** doive être répété à plusieurs reprises.

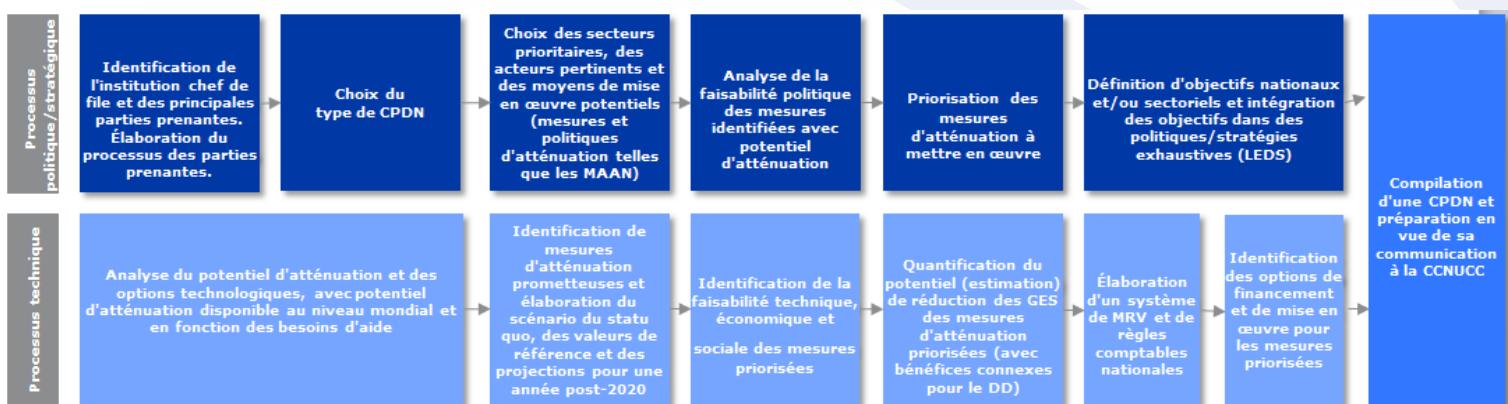
Exemple : la Commission sur le changement climatique du pays X évalue les informations disponibles et demande aux ministères concernés de lui fournir des contributions sur des mesures d'atténuation potentielles au niveau national. Une évaluation des contributions soumises suggère que l'ambition affichée n'atteint pas le niveau du statu quo tel qu'il a été déterminé par la Commission sur le changement climatique. Celle-ci lance donc un nouveau cycle de consultations auprès des ministères concernés, en faisant appel à des experts externes. Cette nouvelle démarche permet d'obtenir des contributions plus ambitieuses qui sont validées par toutes les parties prenantes et qui répondent aux attentes en termes d'ambition politique.

2. La préparation d'une CPDN à soumettre à la CCNUCC au cours du premier trimestre 2015 ne marque probablement que le début d'un processus plus long au cours duquel les CPDN devront être mises à jour, revues et ajustées au fil du temps.

Il est donc utile de comprendre que la préparation initiale d'une CPDN permet de définir un cadre institutionnel national en vue de la préparation d'une politique climatique plus complète, à des fins internationales mais aussi nationales.

Sur la base des deux options génériques présentées au chapitre 4, il est également possible d'envisager l'instauration de deux processus parallèles : un processus politique/stratégique et un processus technique. Une version plus détaillée comprenant trois itérations de ce processus est fournie en annexe.

Figure 4. Processus détaillé basé sur une composante politique/stratégique et une composante technique.



Les sections qui suivent traitent en détail des enjeux et des principales composantes du processus. Il est probable que la préparation d'une CPDN ne prendra pas exactement la forme simplifiée et progressive présentée à la Figure 4. Les différentes étapes pourront sans doute, en fonction du contexte national, être réalisées parallèlement ou être avancées ou retardées en fonction de la disponibilité des contributions correspondantes.

4.1 Engagement des parties prenantes

Le processus doit commencer par l'identification des institutions nationales chefs de file et des principales parties prenantes et par l'élaboration de la procédure d'engagement des parties prenantes. Il est crucial que les parties prenantes restent impliquées tout au long du processus. Les informations utilisées doivent être présentées et débattues avec les agences gouvernementales. En outre, le feed-back d'autres groupes de parties prenantes, tels que le secteur privé et la société civile (selon le contexte national, directement ou par l'intermédiaire d'agences), doit être régulièrement demandé et intégré dans les étapes ultérieures. L'engagement des parties prenantes doit être constant (et non ponctuel) sur l'ensemble du processus.

Principales étapes

Au début du processus, l'identification des institutions nationales chefs de file et des principales parties prenantes et l'élaboration de la procédure d'engagement des parties prenantes comprend un certain nombre d'étapes :

1. identification d'experts politiques/sectoriels et techniques ;
2. définition d'un plan de travail pour la CPDN avec un calendrier clairement établi et des échéances clés avant la CdP 20 et le premier trimestre 2015 ;
3. coordination des rôles et des responsabilités ;
4. création de dispositifs institutionnels utilisant des structures existantes ou nouvelles (p. ex., tables rondes interministérielles).

De multiples consultations entre les parties prenantes, la société civile et le secteur privé auront lieu tout au long du processus. Notez que toute consultation des parties prenantes sur un sujet précis (p. ex., sur les objectifs et le suivi) aura lieu plusieurs fois (une fois pour chaque cycle).

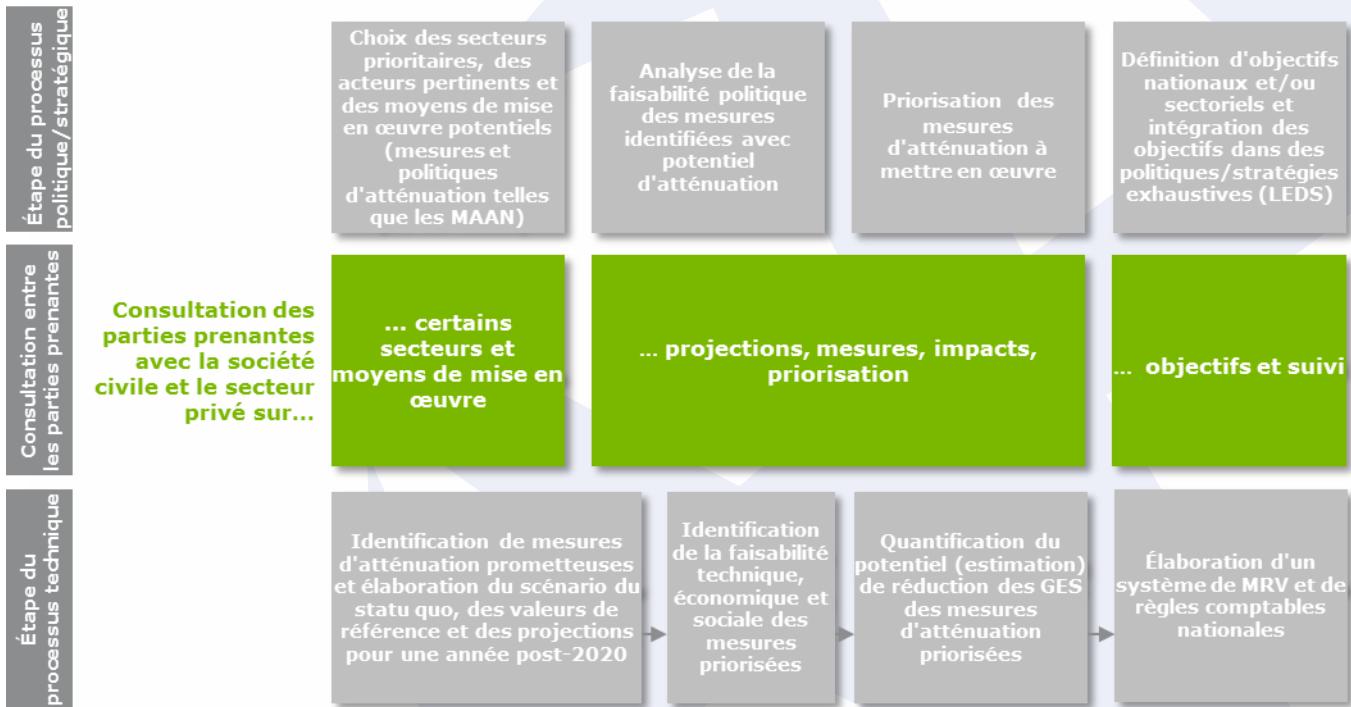


Figure 5. Consultations menées avec les parties prenantes pendant le processus

4.2 Lancement du processus

Il est important que l'organe national de coordination de la politique climatique (p. ex., comité de coordination interministériel ou institution spécialisée) initie correctement le processus de préparation de la CPDN, notamment en le faisant valider par le plus haut niveau politique et en obtenant le soutien et la participation des ministères concernés. Tous les ministères, agences et parties prenantes impliqués doivent comprendre l'importance que joue la préparation de la CPDN en tant que processus national et en tant que contribution aux négociations internationales sur le changement climatique sous l'égide de la CCNUCC.

Pour gérer le processus, l'organe de coordination national doit (en fonction du contexte national) :

- obtenir le soutien des représentants politiques de haut niveau ;
- proposer les composantes du processus et définir un calendrier ;
- coordonner les rôles, les responsabilités et les produits à fournir ;
- gérer les ressources et les fonds ;
- recourir à des sources d'assistance internationales ou nationales pour le processus de préparation de la CPDN ;
- servir de médiateur dans les conflits d'intérêts entre les parties impliquées ; etc.

4.3 Préparation et compilation des informations techniques nécessaires

Une étape essentielle consiste à recueillir des informations techniques sur les bénéfices, le potentiel d'atténuation et les coûts, informations indispensables pour pouvoir décider de la réalisation d'une CPDN. Le fait de se renseigner sur les mesures d'atténuation déjà en cours et sur les impacts qu'elles auront en matière d'atténuation en l'absence de mesures complémentaires permettra de définir le scénario du statu quo et dont l'objectif unilatéral inconditionnel à atteindre.

Principales étapes

- Étudier, dans les tableaux ci-dessous, les composantes potentielles de la CPDN ;
- Préparer un panorama (voir le modèle du 2 ci-dessous) en énumérant les informations disponibles ou nécessaires sur la base des questions détaillées qui figurent sous chacune des composantes, notamment, le thème abordé, le statut, les mesures requises et le niveau d'urgence :
 - Objectif national mobilisateur à long terme sur les émissions de GES
 - Objectif national à court terme sur les émissions de GES
 - Objectifs énergétiques
 - Politiques et projets marquants
 - Soutien international requis pour l'atténuation
- Pour chaque section, les éléments sont triés par statut ;
- Exécuter les mesures par ordre d'urgence (de la plus urgente à la moins urgente) et de statut (mise en œuvre, en préparation, pas encore planifiée).

Tableau 2. Format suggéré pour la collecte des informations techniques disponibles ou nécessaires.

Composante	Thème/question	Statut	Mesure requise	Niveau d'urgence
Objectif national à long terme sur les émissions de GES	Thèmes issus des tableaux de contribution de la section 0 (p. ex., le pays a-t-il officiellement annoncé des engagements à long terme en matière d'atténuation ?)	Par ex. <ul style="list-style-type: none"> • Mis en œuvre • Partiellement mis en œuvre • En préparation • Non 	Par ex. <ul style="list-style-type: none"> • Demander des informations au ministère X • Obtenir un résumé de la situation • Réaliser une analyse • Déléguer à l'agence Y 	Par ex. <ul style="list-style-type: none"> • Élevé – contribution clé • Élevé – décision indispensable pour l'étape suivante • Faible – justificatif • etc.
Objectif national à court terme sur les émissions de GES	P. ex., le pays dispose-t-il d'un système de MRV suffisamment solide pour les émissions de

	GES ?			
Objectifs énergétiques et autres objectifs sectoriels	P. ex., pour quels secteurs dispose-t-on d'informations sur les mesures d'atténuation potentielles, leur coût et leurs bénéfices ?
Politiques et projets marquants	P. ex., des politiques sur les émissions de GES sont-elles en vigueur ou prévues ?

Les sections suivantes contiennent des questions détaillées sur les différentes composantes.

4.3.1 Objectif national à long terme sur les émissions de GES

Le niveau de capacité d'un pays peut déterminer l'orientation de la CPDN potentielle de l'objectif à long terme du pays sur les émissions de GES.

Tableau 3. Orientation CPDN potentielle de l'objectif à long terme d'un pays sur les émissions de GES.

← Niveau de capacité du pays →		
Supérieur		Inférieur
Année prévue pour la suppression des émissions de GES	Fourchette de valeurs ou stratégie de culmination et de déclin à long terme	-

Lors de l'évaluation des informations disponibles qui pourraient servir de contribution potentielle à une CPDN, les réponses à un certain nombre de questions permettent d'obtenir une vue d'ensemble du statu quo et de la disponibilité des données. L'évaluation dépend du niveau de capacité du pays. Un aperçu est présenté dans le tableau 4.

Tableau 4. Examen détaillé des contributions potentielles à la CPDN.

Supérieur ← Niveau de capacité du pays → Inférieur		
Le pays dispose-t-il d'une LEDS/stratégie nationale sur le changement climatique ?		
Le pays a-t-il formulé une vision « descendante » pour la suppression progressive des émissions de GES ?	Le pays a-t-il formulé une vision « descendante » d'une stratégie ou d'une fourchette de valeurs en vue de la culmination et du déclin à long terme des émissions de GES ?	
Le pays a-t-il officiellement annoncé des engagements à long terme en matière d'atténuation (soumis à la CCNUCC) ?		Le pays a-t-il soumis des informations relatives à des stratégies d'atténuation à long terme (c.-à-d., soumises à la CCNUCC dans le cadre d'une communication nationale ou d'un RBA) ?
Des études existent-elles sur les aspects techniques et économiques d'une suppression progressive des émissions de GES ?	Des études existent-elles sur les aspects techniques et économiques d'une culmination et d'un déclin à long terme des émissions de GES ?	Des études existent-elles sur des stratégies à faibles émissions de GES à long terme ?

4.3.2 Objectif national à court terme sur les émissions de GES

Le niveau de capacité d'un pays peut également déterminer l'orientation de la CPDN potentielle de l'objectif à court terme du pays en matière d'émissions de GES.

Tableau 5. Orientation CPDN potentielle de l'objectif à court terme d'un pays en matière d'émissions de GES.

Supérieur ← Niveau de capacité du pays → Inférieur		
Objectif sur plusieurs années, défini avec précision pour l'ensemble de l'économie, à réaliser d'ici à 2025 et/ou 2030	Indication de l'ambition d'atténuation d'ici à 2025 et/ou 2030 (au-dessous des valeurs MSQ, intensité, fourchette de valeurs)	-

Lors de l'évaluation des informations disponibles qui pourraient servir de contribution potentielle à une CPDN, les réponses à un certain nombre de questions permettent d'obtenir une vue d'ensemble du statu quo et de la disponibilité des données. L'évaluation dépend du niveau de capacité du pays. Un aperçu est présenté dans le Tableau 6.

Tableau 6. Examen détaillé des contributions potentielles à la CPDN.

Supérieur ← Niveau de capacité du pays → Inférieur		
Le pays dispose-t-il d'une LEDS/stratégie nationale sur le changement climatique ?		
Existe-t-il une institution et/ou un comité chargé de la coordination et de la mise en œuvre d'une politique climatique nationale ?		
		Quelles sont les étapes (en cours ou prévues) vers une stratégie climatique nationale ?
Le pays a-t-il formulé des objectifs d'émissions visant l'ensemble de l'économie pour 2025 et/ou 2030 ?	Le pays a-t-il formulé des objectifs d'émissions absolus ou basés sur l'intensité (sectoriels ou visant l'ensemble de l'économie) pour 2025 et/ou 2030 ?	La communication nationale ou le rapport biennal actualisé contiennent-ils des informations sur des scénarios d'émissions ?
Une décision a-t-elle été prise quant à une stratégie d'évolution des émissions visant l'ensemble de l'économie pour 2025 et/ou 2030 ?	Une étude ou une décision existe-t-elle quant à une stratégie (sectorielle ou générale) d'évolution des émissions, en termes absolus ou en termes d'intensité, pour 2025 et/ou 2030 ?	Des informations sur les scénarios d'atténuation figurent-elles dans les plans de développement nationaux ou dans d'autres documents nationaux stratégiques ?
	Des résultats sont-ils disponibles de la part des pays qui participent au programme MAPS ⁸ ?	
Le pays dispose-t-il d'un système de MRV suffisamment solide pour les émissions de GES ?	Le pays dispose-t-il d'un système de MRV pour les émissions de GES ?	Le pays a-t-il entrepris des travaux de préparation pour la mise en place d'un système de MRV pour les émissions de GES ?
	Les MAAN contiennent-elles des objectifs nationaux ou sectoriels en matière d'émissions de GES ?	
	Existe-t-il des informations sur les coûts d'atténuation sectoriels ou globaux (courbes des coûts) ?	

⁸ <http://www.mapsprogramme.org>

4.3.3 Objectifs énergétiques et autres objectifs sectoriels

Tableau 7. Orientation CPDN potentielle des objectifs énergétiques et autres objectifs sectoriels d'un pays.

Supérieur ← Niveau de capacité du pays → Inférieur		
Objectifs nationaux précisément définis relatifs à l'efficacité énergétique ou aux énergies renouvelables et objectifs liés aux émissions non énergétiques	Objectifs nationaux relatifs à l'efficacité énergétique ou aux énergies renouvelables et/ou objectifs liés à l'utilisation des terres et à la foresterie	Objectifs nationaux relatifs à l'efficacité énergétique ou aux énergies renouvelables, le cas échéant Objectifs agricoles ou forestiers

Les objectifs sectoriels permettent de concentrer les efforts sur un domaine précis et sont donc moins complexes à concevoir que les objectifs de réduction des émissions visant l'ensemble de l'économie. Les pays peuvent choisir les domaines visés sur la base des priorités et des capacités nationales. Pour les pays qui disposent de capacités moindres, nous suggérons de commencer par se concentrer sur les domaines ou objectifs qui existent déjà ou qui ont déjà été étudiés. Pour les pays qui disposent de capacités importantes, un ou plusieurs objectifs sectoriels peuvent venir compléter une contribution générale, a) en présentant une stratégie de mise en œuvre faisable et b) en garantissant un niveau d'ambition qui n'aurait peut-être pas pu être atteint avec le seul objectif général.

Tableau 8. Examen détaillé des contributions potentielles à la CPDN.

Supérieur ← Niveau de capacité du pays → Inférieur		
Quels secteurs vous semblent afficher le plus de soutien envers une action (hautement) ambitieuse de la part du secteur public/privé ?	Dans quels secteurs un surplus d'ambition serait-il effectivement capable de stimuler la croissance verte ou d'autres bénéfices connexes ?	Quels secteurs sont prioritaires sur l'agenda du développement et sont capables de favoriser l'émergence de bénéfices connexes ?
	Le pays est-il impliqué dans des initiatives internationales ou régionales axées sur l'atténuation ?	
	Le pays est-il impliqué dans des initiatives internationales ou régionales axées sur l'approvisionnement en énergie à faible intensité de carbone et sur les économies d'énergie ?	
Quels secteurs affichent le meilleur potentiel d'atténuation ?	Pour quels secteurs dispose-t-on d'informations sur les mesures d'atténuation potentielles, leur coût et leurs bénéfices ?	Des possibilités de réduction des émissions ont-elles déjà été identifiées dans certains secteurs ?
Quels secteurs ne sont pas encore (suffisamment) couverts par le cadre actuel sur l'atténuation ?	Des informations sont-elles disponibles sur les bénéfices et les coûts de nouveaux objectifs ou d'une augmentation du niveau d'ambition des objectifs existants ?	Des plans sectoriels sur l'atténuation existent-ils déjà ?
		Si oui, à quelle étape de mise en œuvre se trouvent-ils ?
		De l'aide est-elle nécessaire pour

		atteindre les objectifs existants (si oui, précisez) ?
--	--	--

4.3.4 Politiques et projets marquants

Tableau 9. Orientation CPDN potentielle des politiques et projets marquants d'un pays.

Supérieur ← Niveau de capacité du pays → Inférieur		
Structures de gouvernance ; politiques et projets marquants avec impacts prévus	Structures de gouvernance ; politiques et projets marquants avec impacts prévus	Sélection de quelques politiques et/ou projets ambitieux

Les politiques et les projets constituent l'échelon le plus bas des informations potentielles qui peuvent être incluses dans une contribution nationale. Ces composantes sont particulièrement pertinentes pour les pays qui n'ont pas la capacité d'élaborer des objectifs sectoriels ou des contributions d'atténuation visant l'ensemble de l'économie, mais qui souhaitent néanmoins contribuer à l'atténuation du changement climatique. Les pays peuvent personnaliser les activités qui figurent dans la contribution en fonction du contexte national et peuvent eux-mêmes choisir le champ d'action de la contribution. Les pays qui disposent de capacités importantes peuvent compléter leurs contributions en fournissant des informations sur la structure politique utilisée pour mettre en œuvre leurs objectifs sectoriels et/ou l'engagement global d'atténuation. Le partage de ces informations renforce la crédibilité de la contribution et permet de proposer des bonnes pratiques (politiques) aux autres pays.

Tableau 10. Examen détaillé des contributions potentielles à la CPDN.

Supérieur ← Niveau de capacité du pays → Inférieur		
Le pays dispose-t-il d'une LEDS/stratégie nationale sur le changement climatique ?		
Existe-t-il une institution et/ou un comité chargé de la coordination et de la mise en œuvre d'une politique climatique nationale ?		
Des lois et/ou des réglementations nationales pertinentes sont-elles en place pour imposer et favoriser la mise en œuvre des mesures d'atténuation ?		
Existe-t-il des informations détaillées sur les politiques d'atténuation mises en œuvre et prévues pour tous les secteurs importants ou qui sont susceptibles de contribuer à la réalisation des objectifs sectoriels/généraux ?	Existe-t-il des informations détaillées sur les politiques d'atténuation mises en œuvre et prévues pour les secteurs les plus importants ?	Des politiques sur les émissions de GES sont-elles en vigueur ou planifiées ?
Des MAAN ont-elles été soumises ou sont-elles en préparation ?		
Existe-t-il des informations sur les impacts prévus des politiques d'atténuation sur les émissions ?	Des informations sont-elles disponibles au sujet des impacts prévus des politiques d'atténuation sur les émissions ?	Quels sont les projets qui offrent le plus d'impact en matière d'atténuation ?

Quels sont les autres bénéfices des politiques mises en œuvre et planifiées, au-delà de leurs effets d'atténuation ?	Des informations sur les autres bénéfices des politiques d'atténuation sont-elles disponibles ?	Certaines politiques non climatiques ou certaines mesures en cours sont-elles susceptibles d'avoir des effets d'atténuation ?
		Certaines des mesures d'atténuation prévues ont-elles besoin d'un soutien financier ? Si oui, précisez le soutien requis.

4.4 Identification des bénéfices connexes et des possibilités d'atténuation

Lors de la collecte et de la préparation des informations relatives aux composantes de la CPDN, il est important de tenir également compte des bénéfices connexes potentiels. Au-delà des réductions d'émissions qui ont des coûts négatifs et qui seront amorties dans des délais très courts, les politiques et les mesures d'atténuation peuvent également contribuer au développement durable au niveau local. S'il parvient à quantifier les coûts et les bénéfices de ces politiques et de ces mesures, le pays pourra les inclure dans sa CPDN et rehausser ainsi le niveau d'ambition de la contribution.

Les opportunités d'atténuation peuvent ainsi contribuer non seulement à l'objectif mondial des 2 °C, mais également à la transformation nationale des schémas de consommation et de production économique, ce qui pourrait permettre à la société et à l'économie de progresser vers un développement durable en réduisant la pauvreté et en favorisant une croissance inclusive. Ces bénéfices connexes peuvent inciter les pays et les acteurs du secteur privé et de la société civile à investir et à agir davantage.

Principales étapes

- Recueillir les informations sur les coûts et les bénéfices en utilisant les questions de la section 4.
- Sélectionner en priorité les activités qui présentent des bénéfices connexes importants.

4.5 Évaluation du caractère ambitieux des composantes de la CPDN

L'évaluation collective des CPDN après leur soumission constitue une étape fondamentale de ce processus « ascendant » pour les pays qui suggèrent des contributions. Une question majeure concerne le niveau d'ambition relatif des mesures, à la lumière des capacités respectives et des responsabilités communes mais différencierées. Pendant la préparation de la CPDN, un pays peut commencer à évaluer l'ambition de sa CPDN et soumettre les résultats de cette évaluation avec la CPDN elle-même. Cette évaluation peut également servir de base à une révision et à un ajustement de la CPDN tout au long de son développement.

Différentes approches s'offrent au pays pour évaluer si sa contribution ou les composantes de cette dernière sont ambitieuses :

- Comparaison par rapport au **scénario du statu quo**, qui indique dans quelle mesure le pays prévoit de dévier par rapport aux prévisions actuelles d'émissions de GES. Le scénario du statu quo peut, au choix, n'inclure aucune politique climatique (sans mesures) ou inclure toutes les politiques actuellement mises en œuvre (avec les mesures en cours). Dans le premier cas, on inclut des éléments contrefactuels, par exemple, ce qui se serait produit en l'absence totale de politiques. Le scénario « avec les politiques en cours » tient compte de certaines mesures et peut donc ne pas constituer la référence souhaitée. L'utilisation d'un scénario du statu quo renforce la crédibilité des hypothèses sous-jacentes, telles que le niveau de mise en œuvre politique et l'impact qui en résulte, le rythme de développement économique, ainsi que le niveau de capacité de modélisation associée. L'utilisation de ce même scénario du statu quo lors des différentes comparaisons qui jalonnent le processus est particulièrement utile pour comparer différentes possibilités de contribution ou pour renforcer peu à peu une contribution.
- Comparaison par rapport à la **répartition de l'effort**, qui permet d'évaluer une contribution en étudiant comment les futurs efforts d'atténuation seront répartis entre les pays sur la base a) d'un budget carbone total ou final convenu et b) d'une méthodologie de répartition de l'effort entre les pays pour atteindre cet objectif global. Les différentes méthodologies de répartition de l'effort se basent sur certains éléments ou combinaisons d'éléments, tels que la responsabilité historique, le potentiel d'atténuation, la capacité (exprimée en PIB, capital, etc.), etc. Étant donné les différences d'orientation qui existent entre les méthodologies, les résultats qu'il est possible d'obtenir sont très variés. Il faudra donc trouver un argument convaincant pour justifier l'approche choisie. Parmi les sources de données utilisées pour calculer la répartition de l'effort, il est possible d'utiliser les données compilées pour le GIEC (Figure 6) pour 10 régions mondiales ou des outils nationaux spécifiques⁹.

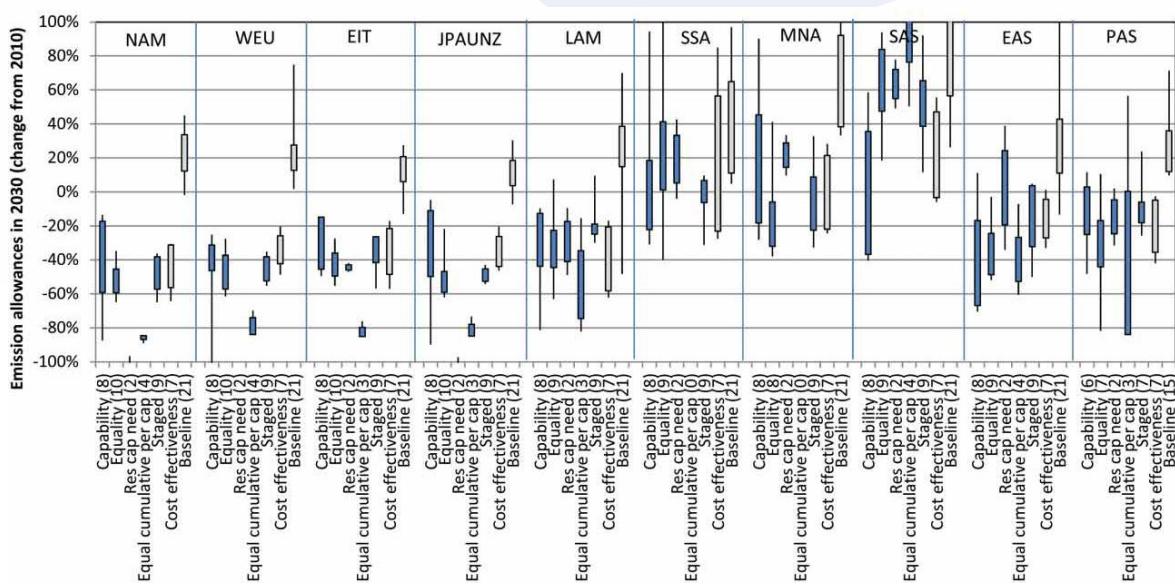


Figure 6. Quotas d'émission par catégorie de répartition de l'effort tirés de 40 études en 2030 compatibles avec l'objectif des 2 °C, par rapport aux émissions de 2010 (minimum, 20^e percentile, 80^e percentile, maximum)¹⁰

⁹ www.climateactiontracker.org, <http://www.gdrights.org/calculator/>, <http://www.climatefairshares.org/>

¹⁰ Source : Niklas Höhne, Michel Den Elzen & Donovan Escalante, Climate Policy (2013): Regional GHG reduction targets based on effort sharing: a comparison of studies, Climate Policy, DOI: 10.1080/14693062.2014.849452

- Comparaison avec le **potentiel d'atténuation**, qui permet d'évaluer si la contribution d'un pays fait bon usage des possibilités d'atténuation disponibles et si les ressources destinées à l'atténuation sont dépensées de manière rentable. Par exemple, il serait possible d'évaluer une contribution pour déterminer si elle tient compte a) au minimum, de toutes les options d'atténuation à coût négatif ; b) des options d'atténuation à coût net neutre ou inférieur si l'on tient compte des bénéfices connexes ; c) des options d'atténuation à coût positif sur la base des capacités du pays ; d) des options d'atténuation qui dépassent les capacités nationales du pays et qui dépendent de l'obtention ou non d'une aide internationale. Le potentiel d'atténuation et les coûts sont basés sur une comparaison avec un scénario du statu quo (absence d'intervention). Des objectifs d'atténuation à court terme peuvent être élaborés sur la base du potentiel d'atténuation, ce qui signifie que ce genre d'approche est utile pour évaluer les contributions formulées ainsi, à condition que les informations requises existent.
- Comparaison avec des **valeurs de référence ou des indicateurs de décarbonisation**, par exemple CO₂ par kilomètre parcouru, CO₂ par mégawatt-heure de production d'électricité ou GES par tonne de ciment ou d'acier produite. Ces indicateurs sont orientés vers l'avenir et ne s'appuient pas sur un scénario du statu quo ou sur une quelconque autre situation contrefactuelle et sur leurs hypothèses sous-jacentes. Ils peuvent être inclus directement sous la forme d'objectifs nationaux ou être dérivés de la CPDN. Ils peuvent être utilisés pour comparer les bases de départ et les contributions de différents pays. Les indicateurs permettent également de montrer l'ambition d'une contribution s'ils dépassent, en rigueur, le scénario du statu quo, la tendance historique nationale ou d'autres pays. Les indicateurs de décarbonisation sont souvent exprimés sous forme sectorielle ou technologique, ce qui les rend particulièrement utiles pour évaluer les contributions en termes d'objectifs énergétiques et autres mesures d'atténuation sectorielles.
- Comparaison avec un **ensemble de bonnes pratiques politiques** ou avec un **train de mesures politiques**. Les contributions sont considérées comme ambitieuses si elles contiennent des plans concrets et exhaustifs de mise en œuvre de bonnes pratiques politiques adaptées au pays dans certains secteurs ou si elles vont au-delà de ces bonnes pratiques. Les trains de mesures ne s'appuient pas sur des scénarios du statu quo mais sur l'acceptation publique des mesures qui y figurent. À l'avenir, de telles listes de mesures pourraient être élaborées par la CCNUCC ou par des agences spécialisées. Un début de train de mesures a été concocté en utilisant certaines publications techniques du secrétariat de la CCNUCC¹¹.

Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise solution dans le choix d'une ou de plusieurs de ces approches pour valider le niveau d'ambition d'une CPDN. Toutefois, les approches individuelles sont mieux adaptées pour évaluer et afficher le niveau d'ambition de certaines composantes d'une contribution. Le tableau 11 présente un aperçu des meilleures correspondances pour chacune des composantes potentielles d'une CPDN.

Régions : Amérique du Nord (États-Unis, Canada), Europe de l'Ouest, Japon, Australie, Nouvelle-Zélande, économies en transition (y compris l'Europe de l'Est, la fédération de Russie), Amérique latine et Caraïbes, Afrique subsaharienne, Moyen-Orient et Afrique du Nord, Asie du Sud (y compris Inde, Bangladesh, Pakistan), Asie de l'Est (y compris Chine, Corée, Mongolie), Asie du Sud-Est et Pacifique

¹¹ Voir, par exemple, le document [FCCC/TP/2014/3](http://www.ecofys.com/files/files/ecofys-2014-towards-a-policy-menu-to-mitigate-ghg.pdf) de la CCNUCC ou celui de Niklas Höhne, Nadine Braun, Christian Ellermann, Kornelis Blok, 2014, *Towards a policy menu to strengthen the ambition to mitigate greenhouse gases*, Ecofys, <http://www.ecofys.com/files/files/ecofys-2014-towards-a-policy-menu-to-mitigate-ghg.pdf>

Il est impératif que chacune des composantes de la CPDN soit accompagnée d'un raisonnement transparent indiquant pourquoi cette partie de la contribution est considérée comme ambitieuse. Ce raisonnement doit figurer dans les « informations initiales » qui sont fournies au sujet de la CPDN.

Dans le même temps, les différentes composantes doivent constituer un tout cohérent au sein de la CPDN finale. Par exemple, si l'impact d'atténuation cumulé des objectifs énergétiques prévus va au-delà de ce qui est proposé dans l'objectif national à court terme en matière d'émissions de GES, ce dernier ne peut pas être considéré comme ambitieux. Inversement, un objectif national à court terme ambitieux peut être considéré comme insuffisamment transparent s'il n'est pas accompagné d'objectifs, de politiques et de projets énergétiques.

Principales étapes

- Identifier l'approche qui convient le mieux pour évaluer l'ambition de la CPDN ;
- Recueillir les informations requises et exécuter l'analyse ;
- Communiquer les résultats sous la forme d'une explication de la CPDN, en tenant compte des éventuelles exigences en matière d'informations initiales qui auront pu être décidées.

Exemples de niveau d'ambition

Pour déterminer un niveau d'ambition potentiel, il est possible de s'inspirer d'autres pays, en gardant à l'esprit leurs capacités respectives. Les tableaux suivants présentent des exemples de propositions ambitieuses.

Tableau 11. Exemples d'objectifs nationaux mobilisateurs à long terme sur les émissions de GES dans quelques pays.

Pays	Objectif
Costa Rica	Neutralité carbone d'ici à 2021
États-Unis	83 % de réduction des émissions de GES d'ici à 2050 par rapport au niveau de 2005
Afrique du Sud	Culmination, stabilisation puis déclin (40 % de réduction par rapport au scénario du statu quo en 2025, stabilisation à ce niveau, puis diminution après 2035)
Mexique	Réduction de moitié des émissions de GES d'ici à 2050

L'objectif national à court terme doit être en cohérence avec la somme des mesures individuelles décrites dans les deux sections suivantes. Si ce n'est pas le cas ou s'il n'est pas possible de quantifier l'impact des mesures individuelles, il peut s'avérer utile de proposer les deux composantes avec la CPDN, car l'une va définir le niveau d'ambition minimal, tandis que l'autre pourra définir un niveau plus ambitieux.

Tableau 12. Exemples d'objectifs d'émissions à court terme dans quelques pays

Pays	Objectif
Chine	Réduction de l'intensité des émissions de 40 % à 45 % d'ici à 2020 par rapport à 2005
Indonésie	Réduction des émissions de 26 % à 41 % par rapport à la valeur de référence d'ici à 2020
Divers pays	Engagements en vertu du protocole de Kyoto

Tableau 13. Exemples d'objectifs énergétiques et autres objectifs sectoriels dans quelques pays

Pays	Objectif
Sainte-Lucie	30 % de production d'électricité basée sur des ressources renouvelables en 2020
Maroc	14 % de part d'énergie solaire dans la capacité de production d'électricité en 2020
Allemagne	40 % à 45 % de production d'électricité basée sur des ressources renouvelables en 2025
Chine	Améliorations de l'intensité énergétique dans le 12 ^e plan quinquennal
UE	20 % d'énergies renouvelables, 20 % d'efficacité énergétique et 20 % de réduction des émissions d'ici à 2020

Il suffit, pour démontrer le niveau d'ambition, de présenter quelques politiques et projets clairement ambitieux. L'ambition nationale globale apparaît déjà dans les objectifs nationaux et dans les objectifs à long terme. Dans la section sur les politiques et les projets, un pays peut mettre davantage l'accent sur des politiques individuelles qui marquent la transition vers une économie à faible intensité de carbone capable d'ouvrir la voie à des réductions massives : par exemple, soutien à la mobilité électrique (indispensable pour limiter la hausse de la température mondiale à 2 °C, mais dont les répercussions immédiates sont limitées) ou lancement de projets d'introduction progressive des énergies renouvelables dans l'électrification (qui marque le début d'une vaste transition mais qui a pour seul impact immédiat de limiter la progression des émissions). Le pays peut en outre souligner les politiques qui sont les mieux à même de réduire les émissions à court terme. Quelques exemples nationaux sont fournis ci-dessous.

Tableau 14. Exemples de politiques et projets marquants dans quelques pays.

Pays	Instrument politique
Ouganda	Tarif de rachat pour les énergies renouvelables
Inde	Mécanisme PAT (Perform, Achieve, Trade) : certificats d'économie d'énergie dans le secteur industriel
Chine	Mécanisme d'échange de quotas d'émissions (prévu)
Mexique	MAAN dans le secteur du bâtiment
États-Unis	Nouvelles normes de performance des sources d'énergie (plafond d'émissions de CO ₂ pour les nouvelles centrales électriques)
Norvège	Soutien à la mobilité électrique

4.6 Évaluation des coûts et des besoins d'aide

Les mesures d'atténuation font appel à des sources de financement publiques et privées, nationales et internationales. Certains pays, qui sont techniquement capables de réduire les émissions, ne disposent pas des capacités financières ou technologiques nécessaires. Il arrive souvent que les pays soient en mesure de s'engager dans des mesures d'atténuation ambitieuses mais qu'ils ne disposent pas des capacités ou des ressources initiales nécessaires. Dans ces cas, les pays peuvent soumettre les composantes de leurs CPDN, même si celles-ci sont subordonnées à l'obtention d'une aide internationale ou d'efforts comparables de la part d'autres pays.

Si un pays demande de l'aide pour la mise en œuvre de la CPDN, il est recommandé qu'il fournisse des informations sur la nature et l'ampleur de l'aide requise et qu'il justifie sa demande.

Il est possible de déterminer les besoins et le niveau d'aide requis pour la mise en œuvre des **mesures d'atténuation nationales**, en comparant la contribution nationale avec les résultats d'approches de répartition de l'effort et avec le potentiel d'atténuation du pays. Plusieurs cas se présentent :

Si le potentiel d'atténuation du pays est suffisant pour atteindre le niveau d'émission requis en vertu d'approches de répartition de l'effort basées sur l'équité (p. ex., responsabilité et capacité), alors la CPDN peut se situer dans cette fourchette et aucun transfert d'argent n'est nécessaire : le pays peut assumer sa part de l'effort en utilisant son potentiel d'atténuation national. Il s'agit alors d'une CPDN inconditionnelle (en haut à droite de la Figure 7).

Si le potentiel d'atténuation du pays est plus important que ce qui est nécessaire pour atteindre le niveau requis en vertu d'approches de répartition de l'effort basées sur l'équité, le pays destinataire est alors éligible à un financement net pour l'atténuation du changement climatique. Il peut alors préparer une deuxième CPDN subordonnée à l'obtention d'une aide financière. Cette CPDN sera capable d'exploiter l'intégralité du potentiel d'atténuation mais elle sera plus ambitieuse que la part de l'effort qui lui revient en principe (en bas à droite de la Figure 7).

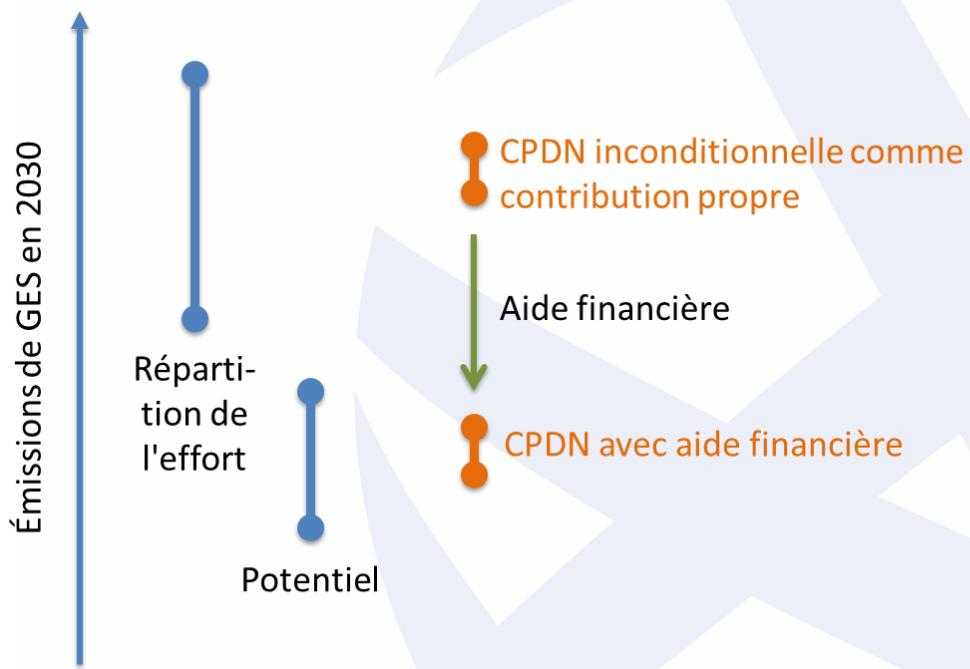


Figure 7. Cas potentiels d'aide financière

Il est également possible d'évaluer l'**aide requise pour des mesures individuelles** au sein du pays. Ces besoins peuvent être classifiés de la manière suivante :

- **Options à coût négatif ou nul pour l'atténuation des GES.** Elles peuvent être entreprises par le pays, éventuellement avec une aide en termes de renforcement des capacités afin de surmonter les obstacles.
- **Options à coût zéro ou à faible coût si l'on tient compte des bénéfices connexes.** Elles sont également dans l'intérêt du pays et peuvent même être mises en œuvre de manière unilatérale, éventuellement avec une aide en termes de renforcement des capacités afin de surmonter les obstacles.
- **Options à coût positif.** Pour ces options, les coûts doivent être précisés et assortis d'une proposition expliquant comment il sera possible de les assumer grâce à une aide financière et technologique.

Principales étapes

- Entreprendre une analyse des ambitions et comparer, au niveau national, les résultats des approches de répartition de l'effort avec le potentiel d'atténuation ;
- Pour les mesures individuelles, trier les informations sur les coûts et les besoins d'assistance, sur la base du modèle du table 2:
 - Options à coût négatif ou nul pour l'atténuation des GES ;
 - Options à coût zéro ou à faible coût si l'on tient compte des bénéfices connexes ;
 - Options à coût positif.
- Déterminer les besoins d'aide.

4.7 Préparation et présentation des contributions prévues

Les cinq composante suivantes doivent être définies de manière concise et transparente lors de la préparation et de la présentation des contributions prévues :

1. Objectif national mobilisateur à long terme relatif aux émissions de GES ;
2. Objectif national à court terme relatif aux émissions de GES ;
3. Objectifs énergétiques ;
4. Politiques et projets marquants ;
5. Explications et aide internationale requises pour l'atténuation ;

En tant que tel, le cadre du table 1 (ou une structure similaire) peut être utilisé comme plan directeur.

Même si les informations à communiquer ne seront définies qu'à l'occasion de la CdP de Lima en décembre 2014, certaines indications sur les informations initiales à fournir sont d'ores et déjà disponibles. Une décision provisoire du GTPD¹² et plusieurs publications apportent des informations complémentaires, notamment celles de l'Öko Institut e.V.¹³ et du WRI¹⁴.

La contribution d'un pays doit être décrite de manière transparente afin de convaincre les autres pays et d'instaurer une relation de confiance. Les informations peuvent être classées dans l'ordre de préférence du pays.

La formulation d'un objectif national mobilisateur à long terme sur les émissions de GES doit être basée sur les informations initiales telles qu'elles sont présentées dans le table 1. Ce tableau et les tableaux suivants sur les informations initiales sont tirés de la décision provisoire et des articles publiés.

¹² DRAFT TEXT on ADP 2-6 agenda item 3, Implementation of all the elements of decision 1/CP.17, Version of 24 October @ 15.30, Information on intended nationally determined contributions in the context of the 2015 agreement, Draft by the Co-Chairs, disponible [en ligne](#).

¹³ Oeko Institute e.V. Up-Front Information for emission reduction contributions in the 2015 Agreement under the UNFCCC. DOCUMENT D'INFORMATION. Berlin, 30 avril 2014. Disponible [en ligne](#).

¹⁴ Institut mondial des ressources. Ex-ante clarification, transparency, and understanding of intended nationally determined mitigation contributions DOCUMENT DE TRAVAIL. Mars 2014 Disponible [en ligne](#).

Tableau 15. Informations initiales pour l'objectif national mobilisateur à long terme sur les émissions de GES.

Supérieur ← Niveau de capacité du pays → Inférieur	
Type d'objectif et valeur quantifiée de l'objectif (p. ex., x % en dessous de l'année de base ou de la valeur de référence)	
Champ d'action (gaz et secteurs concernés)	
Année ou période cible	
Niveau d'émission absolu ciblé	Niveau et année de référence, le cas échéant
Pourcentage des émissions totales concerné	
Objectifs intermédiaires	

ANNEXE : Processus détaillé

Outre les processus simplifiés décrits dans le texte principal, nous proposons ici un processus plus détaillé qui peut être exécuté en trois cycles (Figure 8).

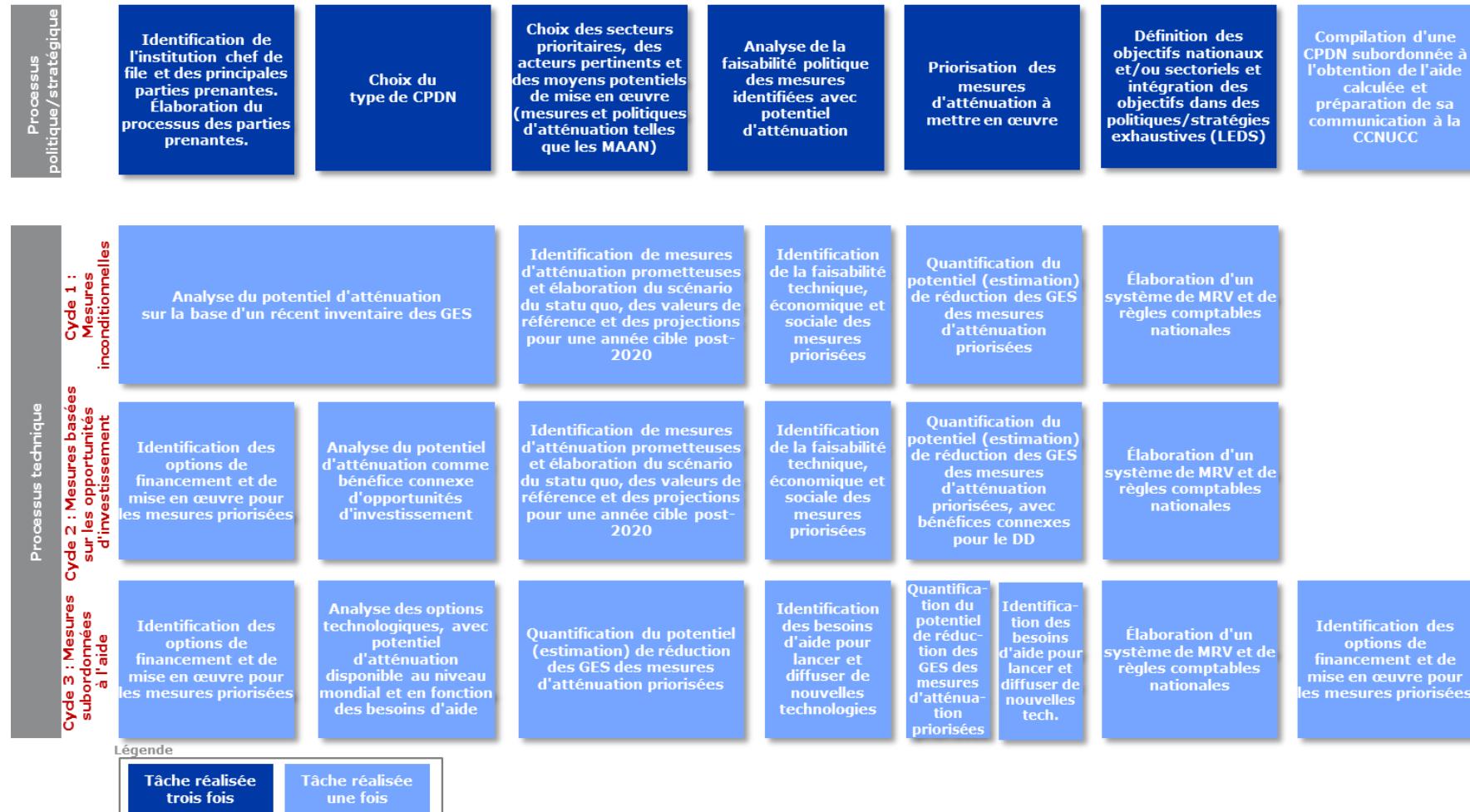


Figure 8. Processus politique/stratégique et technique détaillé en trois cycles



International Partnership
on Mitigation and MRV

NEXX
CLIMATE
INSTITUTE

giz

Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

On behalf of:



Federal Ministry
for the Environment, Nature Conservation,
Building and Nuclear Safety

of the Federal Republic of Germany

ECOFYS
sustainable energy for everyone